

<p>COMMUNE de SEYSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSES</p>	<h2 style="margin: 0;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSES</h2>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 18 Procurations : 5 Absents : 6 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-sept octobre à vingt-heures-trente, le Conseil municipal de la Commune de Seyses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 octobre 2018</p> <div style="text-align: right; margin-top: -20px;"> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p>	
<p><b>PROCURATIONS</b> : Andrée ESCAICH à Alain D'ORSO, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON à Manuel SOLSONA.</p>	
<p><b>ABSENTS</b> : Corinne CORDELIER, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p>	
<p><b>Secrétaire de séance</b> : Maryvonne SALES</p>	
<p><b>N° 4556</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Vote sur le rapport de la CLECT</b></p>	<p>Suite aux transferts de compétences intervenus, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit transmettre aux communes membres un rapport sur l'évaluation des charges transférées dans un délai de 9 mois, selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.</p> <p>Afin que l'ensemble de ces transferts de compétences soit neutre sur le plan financier, le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, prévoit que les charges et les produits relatifs à chaque compétence soient évalués dans le cadre de la CLECT. La charge nette des transferts de compétences est ensuite déduite de l'attribution de compensation (AC).</p> <p>A ce titre la CLECT réunie le 26 septembre 2018 a produit un rapport soumis au vote des Communes membres.</p> <p>Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le rapport de CLECT présenté contrevient aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et qu'il doit donc être rejeté.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rejette</b> le rapport de la CLECT du 26 septembre 2018</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>19 OCT. 2018</b></p> <p>Affiché le : <b>22 OCT. 2018</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seyses, le 19 octobre 2018</p> <p style="text-align: right;"><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> </div>